



# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 132-2024  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive :   
N° d'affaire : 2024.RRGR.188

Déposée le : 04.06.2024

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Tanner (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)  
Grupp (Biel/Bienne, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1217/2024 du 27 novembre 2024  
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement  
Classification : Non classifié

## Forêts domaniales dans le canton de Berne

Selon la statistique de l'énergie du bois de la Confédération, l'utilisation de bois-énergie, principalement de copeaux et de pellets, a été multipliée par au moins douze ces trente dernières années, pour passer de 424 300 à 5,41 millions de mètres cubes. De sorte qu'Énergie-bois Suisse met en garde contre le risque de pénurie de bois de chauffage. Cette association estime que les **quatre cinquièmes du potentiel des forêts en bois-énergie sont déjà épuisés**, en se référant à cet égard à des études cantonales ainsi qu'à une étude de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) qui montre qu'il existe des disparités régionales et que la croissance des arbres sur le Plateau suisse s'est réduite. Le volume de bois sur pied sur le Plateau a diminué de 11 % au cours des 20 dernières années (Annuaire La forêt et le bois 2022). La surface forestière a diminué de 8,5 % sur le Plateau bernois (OFS) entre 2001 et 2021.

Toutefois, d'après une récente étude relative au potentiel énergétique du bois de forêt dans le canton de Berne (2023, en allemand uniquement), les forêts pourront fournir, en fonction du scénario retenu, entre 700 000 et 1 million de mètres cubes de bois-énergie par an à l'avenir. La vision Forêt 2100 prévoit pour le canton de Berne une forêt en pleine santé, abritant une grande variété d'espèces, résiliente à long terme face aux défis climatiques, et capable de couvrir les multiples besoins d'exploitation.

Dans ces circonstances, il est judicieux de répondre à certaines questions, d'autant plus que le rapport final du monitoring d'Énergie-bois Suisse (2023) arrive à la conclusion suivante :

« Actuellement [en 2021], le potentiel de 6 754 100 m<sup>3</sup>/an est exploité à 79 % en tout, et il reste un potentiel de 1 423 600 m<sup>3</sup>/an (potentiel net 1). Si tous les grands projets concrets connus à ce jour sont réalisés, le potentiel sera exploité à 94 % en tout (potentiel net 2). Si l'on ajoute à

ces projets la réalisation de toutes les « idées de projets » évoquées à ce jour, les besoins excéderont le potentiel. »

Étant donné que le canton de Berne fait partie de ceux qui prévoient de nouveaux projets, l'évolution doit être surveillée de près.

Dans le Mittelland bernois, la population manifeste de plus en plus souvent son mécontentement face aux coupes dans les forêts cantonales (Köniz Bergwald, Belpberg, forêt du Längholz, Bièvre, Schüpfen, etc.). Elle est très soucieuse de la santé de la forêt bernoise et de sa gestion naturelle et durable, tout comme les associations de protection de la nature et de l'environnement<sup>1</sup>. Des doutes se font également jour quant à la mise en œuvre de la vision Forêt 2100.

Le Conseil-exécutif est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les objectifs (écologiques, économiques, types d'utilisation) poursuivis par le canton de Berne concernant les forêts domaniales ?
2. Comment le canton de Berne coordonne-t-il l'utilisation des forêts domaniales avec les propriétaires privés de forêts et les associations concernées (p. ex. Lignum Bern et Holzenergie Bern) ?
3. Quand les plans forestiers régionaux de deuxième génération seront-ils disponibles pour l'ensemble des régions ?
4. Quels sont les chiffres de l'exploitation du bois ?
  - 4.1 Avec combien de réseaux de chauffage à distance à base de biomasse ligneuse l'Entreprise Forêts domaniales a-t-elle conclu des contrats de livraison ?
  - 4.2 Combien de centrales de chauffage à distance sont-elles approvisionnées en bois issu des forêts domaniales ?
5. Combien faut-il livrer de bois par an ?
  - 5.1 Quelle est la durée des contrats ? Combien de contrats sont-ils encore à l'étude ?
  - 5.2 Quelle est la quantité de bois de repousse dans les forêts appartenant au canton ?
  - 5.3 Quel est le volume annuel de coupes dans les forêts appartenant au canton ?
  - 5.4 Comment le bois abattu dans les forêts appartenant au canton est-il utilisé ? Quelle est la proportion de copeaux de chauffage, de bois-énergie, de pellets, de bois de construction ?

## Réponse du Conseil-exécutif

Le titre et les questions figurant dans l'interpellation, à l'exception de la question 3, se rapportent à la gestion des forêts domaniales du canton de Berne, laquelle est assurée par l'Entreprise Forêts domaniales. Le Conseil-exécutif fournira des informations à ce sujet dans les paragraphes qui suivent.

L'introduction de l'interpellation mentionne des données sur la surface forestière et l'utilisation du bois-énergie en Suisse et dans le canton de Berne. Les statistiques sur le bois-énergie qui sont citées englobent toutes les installations de combustion utilisant le bois comme combustible. Outre le bois-énergie forestier, les bosquets, les résidus de bois (provenant principalement

<sup>1</sup> Prise de position relative à la forêt dans le canton de Berne ; <https://www.pronatura-be.ch/de/wald-im-kanton-bern> (en allemand uniquement)

des scieries) et le bois usagé sont donc également pris en compte. Selon la Statistique forestière suisse, la production de bois-énergie forestier s'est élevée à 2,1 millions de mètres cubes par an en Suisse entre 2021 et 2023, ce qui correspond à 42 % de la récolte totale de bois. Dans le canton de Berne, cela représente 340 000 mètres cubes par an, soit 35 % de la récolte totale de bois. Il convient de noter que la définition du volume de bois exploité qui est utilisée dans la Statistique forestière suisse ne correspond pas à celle de l'Inventaire forestier national, sur lequel le WSL s'est basé pour analyser le potentiel du canton de Berne. Le Conseil-exécutif renvoie aux rapports correspondants.

L'Office des forêts et des dangers naturels estime que la baisse de la surface forestière indiquée dans la Statistique forestière suisse est due à des modifications ou à des lacunes dans l'enquête. D'après l'Inventaire forestier national du WSL (IFN5), plus fiable à cet égard, la surface forestière dans l'actuelle division forestière du Plateau bernois a augmenté de 7 % par rapport aux années 1990 (IFN2).<sup>2</sup> Une diminution effective et significative de la surface forestière peut donc être exclue pour le Plateau bernois. En outre, étant donné que la surface forestière est protégée par la loi, quel que soit le taux de boisement, elle ne peut pas être réduite dans le cadre de la gestion forestière, mais uniquement dans le cadre du défrichement (p. ex. pour des infrastructures). La Statistique forestière suisse et l'Inventaire forestier national indiquent, tous deux, que la surface forestière totale a augmenté de 5 à 10 % dans le canton de Berne depuis les années 1980. Cette évolution diffère selon les régions.

Réponses aux questions posées :

- Quels sont les objectifs (écologiques, économiques, types d'utilisation) poursuivis par le canton de Berne concernant les forêts domaniales ?*

L'objectif supérieur de la gestion des forêts publiques est la durabilité dans ses trois dimensions : sociale, écologique et économique. La forêt doit servir en premier lieu à fournir la précieuse matière première qu'est le bois, à nous protéger contre les dangers naturels et à protéger la nature. La protection de l'eau potable, les loisirs et la détente ainsi que d'autres services importants sont pris en compte sur l'ensemble de la surface. La gestion des forêts publiques est différenciée selon des principes sylvicoles et entrepreneuriaux reconnus. De plus, la promotion active de peuplements diversifiés avec un large mélange d'essences permet de tenir compte du changement climatique. La version révisée du Plan de protection de la nature (2024) montre que l'Entreprise Forêts domaniales poursuit des objectifs ambitieux à tous points de vue. L'atteinte des objectifs opérationnels est démontrée par les résultats opérationnels ainsi que par des audits.

- Comment le canton de Berne coordonne-t-il l'utilisation des forêts domaniales avec les propriétaires privés de forêts et les associations concernées (p. ex. Lignum Bern et Holzenergie Bern) ?*

Le marché du bois coordonne l'approvisionnement en bois brut en fonction de la demande. L'Entreprise Forêts domaniales échange avec d'autres entreprises forestières, mais ne coordonne rien pour des raisons de concurrence. Elle tient compte, dans sa production, des conditions sylvicoles conformément à la planification d'exploitation périodique. Elle n'est pas directement membre des associations mentionnées, mais uniquement par l'intermédiaire de l'association cantonale bernoise des propriétaires de forêts.

---

<sup>2</sup>La surface forestière (forêts accessibles sans les forêts buissonnantes) de l'actuelle division forestière Plateau était de 43 500 hectares lors de l'IFN2 (1993/95) (+/- 7 % d'erreur d'estimation dans la procédure d'échantillonnage). Lors de l'IFN5 (2018/26), elle s'élevait à 46 500 hectares (+/- 8 %), soit une augmentation de 7 %.

**3. Quand les plans forestiers régionaux de deuxième génération seront-ils disponibles pour l'ensemble des régions ?**

Les plans forestiers régionaux (PFR) de deuxième génération devraient être disponibles pour toutes les régions en 2029. Ils sont élaborés dans l'ordre suivant : Alpes (env. 2024-2026), Préalpes (env. 2025-2027), Jura bernois (env. 2026-2028), Plateau (env. 2027-2029). Le PFR Seeland-Biel-Bienne, approuvé en 2023, sera remplacé par le PFR Plateau dès que celui-ci sera achevé. Les PFR sont élaborés par les divisions forestières. Ils sont en partie contraints pour les autorités.

**4. Quels sont les chiffres de l'exploitation du bois ? :**

**4.1 Avec combien de réseaux de chauffage à distance à base de biomasse ligneuse l'Entreprise Forêts domaniales a-t-elle conclu des contrats de livraison ?**

L'Entreprise Forêts domaniales a conclu un accord-cadre avec l'Office des immeubles et des constructions (OIC) et des contrats avec d'autres institutions cantonales pour l'approvisionnement des installations cantonales de chauffage en bois-énergie issu des forêts domaniales. Actuellement, il existe cinq contrats pour des installations cantonales de chauffage (voir le point 4.2). En outre, il existe un contrat avec Lignocalor AG pour l'approvisionnement de la centrale énergétique Forsthaus, à Berne.

**4.2 Combien de centrales de chauffage à distance sont-elles approvisionnées en bois issu des forêts domaniales ?**

L'Entreprise Forêts domaniales approvisionne directement les sites suivants :

- Abbaye de Bellelay (OIC, canton de Berne)
- Établissement pénitentiaire de Witzwil (EP Witzwil, canton de Berne)
- HAFL (BFH, canton de Berne)
- Établissement pénitentiaire de Thorberg (OIC, canton de Berne)
- Foyer scolaire de Landdorf (OIC, canton de Berne)
- Centrale énergétique Forsthaus (Lignocalor / Energie Wasser Bern [ewb])

L'Entreprise Forêts domaniales vend le bois-énergie restant à différents acheteurs dans le canton de Berne. Une grande partie va à Lignocalor AG, qui fournit d'autres installations de chauffage dans la région de Berne.

**5. Combien faut-il livrer de bois par an ?**

Les contrats prévoient la livraison de 8000 à 10 000 mètres cubes de bois par an.

**5.1 Quelle est la durée des contrats ? Combien de contrats sont-ils encore à l'étude ?**

Les contrats d'approvisionnement en bois-énergie sont conclus pour une durée maximale de cinq ans. Actuellement, un autre contrat portant sur environ 2000 mètres cubes par an est en cours d'examen.

**5.2 Quelle est la quantité de bois de repousse dans les forêts appartenant au canton ?**

Le volume de bois croissant est estimé dans le cadre de la planification d'exploitation. Sur la base des inventaires réalisés dans les années 1990 et des estimations actuelles, le volume total de bois qui pousse dans les forêts publiques est d'environ 100 000 mètres cubes par an, dont plus de 80 000 mètres cubes peuvent être exploités de manière durable. Des données plus récentes sur le volume de bois sur pied et sur le volume de bois qui pousse seront disponibles

dans les prochaines années, après l'évaluation de nouvelles données de base (surtout LiDAR swisstopo).

### *5.3 Quel est le volume annuel de coupes dans les forêts appartenant au canton ?*

Au cours des cinq dernières années, l'Entreprise Forêts domaniales a exploité en moyenne 85 100 mètres cubes de bois. Les exploitations forcées (tempêtes, bostryches) ainsi que le bois non valorisé dans les forêts protectrices (p. ex. arbres couchés pour la protection contre les avalanches ou les chutes de pierres) sont inclus dans cette valeur.

### *5.4 Comment le bois abattu dans les forêts appartenant au canton est-il utilisé ? Quelle est la proportion de copeaux de chauffage, de bois-énergie, de pellets, de bois de construction ?*

Le bois est utilisé de la manière la plus efficace possible, en mettant l'accent sur la valorisation des matériaux. L'analyse des données d'exploitation 2019-2023 fournit les résultats suivants :

- Grumes (livrés aux scieries pour le bois de construction et d'autres utilisations) : 55 %
- Bois d'industrie (sert à la production de panneaux et de papier) : 25 %
- Bois-énergie (sous forme de bois coupé ou de bûches) : 20 %

Les pellets sont principalement produits de manière industrielle à partir de sous-produits de la transformation du bois. L'Entreprise Forêts domaniales ne produit aucun pellet.

#### Destinataire

- Grand Conseil